

Lyon, le 19 mars 2018

OBJET : Conditions permettant aux étudiant(e)s de s'absenter avant les Epreuves Classantes Nationales anonymes

Comme pour les années antérieures, les **candidats composeront dans leur faculté.**

DATES DES EPREUVES CLASSANTES NATIONALES 2018 :

Démarrage technique : lundi 18 juin à 11h00, obligatoire pour tous les étudiants

LUNDI 18 JUIN de 14h00 à 17h00

MARDI 19 JUIN de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

et MERCREDI 20 JUIN de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

En cas de report d'une épreuve, celle-ci aura lieu les jeudi 21 et vendredi 22 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h

Site: <https://www.cng.sante.fr/concours-examens/epreuves-classantes-nationales-ecn>

Le Comité de Coordination des Etudes Médicales a arrêté les modalités ci-après :

■ Les étudiant(e)s candidat(e)s aux Epreuves Classantes Nationales 2018 sont autorisé(e)s à s'absenter, **sur leur demande,**

du lundi 30 avril 2018 au vendredi 29 juin 2018 inclus.

(CONGES LEGAUX OU SANS SOLDE).

Comme l'an dernier, les étudiants pourront utiliser deux mois de congés sans solde.

En revanche, sur simple demande, ils auront la possibilité d'écourter cette période (décision de la Conférence des Doyens).

En effet, les étudiants devront récupérer les deux mois non effectués durant l'été, en accomplissant des périodes à temps plein en fonction de l'utilisation des congés annuels et/ou des congés sans soldes.

■ Dans tous les cas et quelle qu'en soit la nature, les demandes de congés doivent être transmises à l'administration hospitalière.

Le Doyen de la Faculté de médecine
Et de maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux


Professeuse Carole Burillon

Le Doyen de la Faculté de médecine
Lyon Est


Professeur Gilles Rode

Le Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales


Professeur Pierre Cochat